

RÈGLEMENT ET ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études musicales au sein de l'**École de Musique intercommunale du Valois (E.M.D.V)** sont organisées en trois cycles tels que le préconise le schéma ministériel de l'enseignement musical.

Le premier cycle peut être précédé d'une période de 1 à 3 ans dite d'éveil.

Chaque cycle regroupe de manière indissociable :

- ◆ *Un apprentissage en Formation Musicale (F.M)*
- ◆ *Un apprentissage instrumental*
- ◆ *Une pratique collective.*

Dans chaque cycle il est possible d'ajouter plusieurs matières telles qu'un deuxième instrument, une pratique collective supplémentaire, etc...

Ce choix implique une inscription distincte par matière.

À chaque fin d'année, un bilan musical est réalisé avec chaque élève. Ce bilan est obligatoire mais ne représente pas un examen de passage en année supérieure, mais un constat dressé des acquis de chacun. Il permet de déterminer les points forts et les points restant à travailler dans l'objectif de la fin du cycle. Les constatations faites et les objectifs fixés avec l'élève pour l'année suivante sont communiqués à l'élève et à sa famille courant juillet.

Le passage dans un cycle supérieur se fait en fonction des résultats obtenus aux examens instrumentaux de fin de cycle départementaux organisés par l'UDÉEA 60 (Union des Écoles d'enseignement artistique de l'OISE).

L'école intercommunale du Valois est ouverte aux enfants (à partir de quatre ans) comme aux adultes. Les conditions et l'organisation des cours sont les mêmes quel que soit l'âge de l'élève concerné.

La Formation Musicale est dans tous les cas obligatoire (sauf dispense justifiée accordée par la direction).

LE CYCLE D'ÉVEIL

CYCLE D'ÉVEIL – 1 à 3 années

Ce cycle n'est pas obligatoire, mais conseillé dans le cas d'enfants très jeunes. Selon l'âge et la maturité de l'enfant, trois solutions sont possibles :

JARDIN MUSICAL (2ème année de maternelle) (45 minutes)

- Pratiques d'éveil, travail d'écoute, comptines, éveil rythmique, etc...

CYCLE D'ÉVEIL PROPREMENT DIT (3ème année de maternelle)

- **Mini Formation musicale et atelier de découverte instrumentale**
 - ✓ **Mini formation musicale (mini F.M.)** (45 minutes)
Groupe d'environ 5 enfants. Apprentissage encore très ludique
Début d'écriture musicale
 - ✓ **Atelier de découverte instrumentale** (45 minutes)
Reconnaissance des instruments de l'orchestre, essai sur de vrais instruments, repérage des potentialités auditives et rythmiques de chacun, connaissance de la fabrication des instruments, éléments d'explication du son, etc...
 - ✓ **Initiation à un instrument choisi par l'enfant** (20 minutes)
Lorsque l'enfant a choisi un instrument, il lui est proposé dans l'année selon la disponibilité des professeurs de commencer et de changer éventuellement 1 fois d'instrument en cours d'année.
- **Débutant et Année Préparatoire à l'instrument (CP)**
 - ✓ **Débutant** (cours de groupe d'une heure)
Apprentissage des premières notions de Formation Musicale, début de la lecture de note et de rythme, chant, sensibilisation à la hauteur des sons pour une approche des dictées de notes.....
 - ✓ **Année Préparatoire à l'instrument** (30 minutes)

ANNÉE PRÉPARATOIRE

- ✓ Pour les cours d'instruments, une année préparatoire sépare le cycle d'éveil de l'entrée en cycle I. Cette année permet de déterminer la motivation et surtout l'organisation du travail personnel et sa prise en charge par l'élève.

LES CYCLES I, II ET III

CYCLE I – 4 à 5 années

Le premier cycle comprend :

- ✓ **Un cours collectif de Formation Musicale**
(1 heure en 1^{ère} et 2^{ème} année, 1h30 en 3^{ème} et 4^{ème} année)
- ✓ **Un cours d'instrument** (30 minutes)
- ✓ **Une pratique collective** (1 heure)

Le passage en deuxième cycle est évalué par le résultat à l'examen départemental organisé par l'UDÉEA 60.

CYCLE II – 4 à 5 années

Le second cycle comprend :

- ✓ **Un cours de Formation Musicale** (1H30)
- ✓ **Un cours d'instrument** (45 minutes)
- ✓ **Une pratique collective** (1H00 à 1H30)

Passage en troisième cycle évalué à l'examen départemental UDÉEA 60.

CYCLE III – 3 années

Le troisième cycle comprend :

- ✓ **Un cours de Formation Musicale ou un autre cours théorique** (1H30)
La Formation Musicale n'est plus obligatoire en 3^{ème} cycle, mais évidemment conseillé pour une formation artistique réelle.
- ✓ **Un cours d'instrument** (1H00)
- ✓ **Une pratique collective** (1H30)

La fin du troisième cycle est évaluée à l'examen départemental UDÉEA 60.